



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



Direction

Division

Des élèves

Bureau de la Vie Scolaire

Référence

Internat d'excellence

Dossier suivi par

N. TZANKOFF

Téléphone

04 91 99 68 03

Fax

04 91 99 68 34

Mél.

Ce.discovs13

@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard

Charles Nédelec

13231 Marseille

cedex 1



Marseille, le 28 Mars 2011.

L'Inspecteur d'Académie
Directeur des Services Départementaux
de l'Education Nationale

à

- Mesdames et Messieurs les IEN des
circonscriptions 1, 2, 3, 7, 10, 11, 12, 14 et 15.

Objet : Internat d'excellence – rentrée 2011

A la rentrée 2011, la cité scolaire de Barcelonnette pourra accueillir, dans le cadre de l'internat d'excellence, 20 nouveaux élèves en classe de 6^{ème}. Sont à privilégier les élèves sérieux et travailleurs, disposant d'un potentiel d'amélioration de leurs performances scolaires, mais nécessitant une prise en charge pédagogique et éducative plus importante que dans leur milieu familial d'origine.

Sont concernées les écoles de l'Education Prioritaire de votre circonscription. Les élèves doivent **résider** dans les quartiers prioritaires de la ville de Marseille. Vous pourrez vous assurer de l'éligibilité du candidat en saisissant l'adresse de l'élève sur le site <http://sig.ville.gouv.fr> à la rubrique « Adresses des Quartiers ».

Les dossiers d'inscription doivent être demandés directement à l'Inspection académique des Alpes de Haute Provence, Pôle vie de l'élève et vie de l'établissement, au numéro suivant : 04 92 36 68 75.

Le service social en faveur des élèves est chargé de renseigner le dossier social et de vérifier la capacité de l'élève à vivre en internat. Pour les élèves du 1^{er} degré, il convient de contacter Madame la conseillère technique de service social auprès de mes services.

La date limite des dépôts des dossiers est fixée **au jeudi 26 mai 2011** à l'adresse suivante :

Inspection académique des Alpes de Hautes Provence,
Pôle vie de l'élève et vie de l'établissement,
3 avenue du Plantas
04000 DIGNE LES BAINS

La commission de recrutement présidée par l'Inspecteur d'académie des Alpes de Haute Provence se réunira au mois de juin. Les avis d'affectation seront adressés directement aux familles par l'Inspection académique d'accueil. Puis les formalités d'inscription seront remplies par les responsables légaux auprès de la cité scolaire André Honorat à Barcelonnette.

Afin d'optimiser le travail de sélection des dossiers, les IEN sont invités à classer préalablement les candidats avant toute transmission à l'Inspection académique des Alpes de Haute Provence.

L'Inspecteur d'Académie,

signé

Jean-Luc BENEFICE